



Consignes de prévention et contrôle des infections (PCI) pour l'utilisation des civières de débordement au CISSS des Laurentides

- Procéder à la mise au corridor des usagers lorsque les niveaux d'occupation des urgences sont orange ou rouges uniquement. Ne pas maintenir cette pratique si le niveau d'achalandage est normal.
- Mise au corridor interdite sur une unité en éclosion (tous les types d'éclosions) ou sur un département où des usagers COVID+ sont hospitalisés.
- Prioriser au corridor les usagers avec congé prévu avant d'y hospitaliser tout autre usager (risque infectieux est mieux connu chez les usagers hospitalisés sur l'unité).
- Si l'usager avec congé prévu est en âge et en condition d'aller attendre ailleurs, l'orienter vers l'extérieur ou la cafétéria par exemple.
- Aucun usager en précautions additionnelles au corridor.
- Les usagers au corridor et les accompagnateurs doivent être en mesure de garder un masque en tout temps et de respecter une distanciation de 2m avec les autres usagers/employés, ainsi que respecter toute autre consigne PCI qui leur sera donnée.
- Les usagers au corridor doivent utiliser une toilette désignée. Si disponibilité d'une toilette pour visiteurs au corridor, orienter les usagers au corridor vers celle-ci.
- Si partage de la toilette avec une chambre, cibler une chambre privée ou double à proximité (pas de chambre à trois ou plus) et sans précautions additionnelles.